

de M. Stanton, collecteur des douanes pour la présente administration, dans le port de Toronto, et l'inspecteur d'Etat de Sir Francis Head. Les terribles émeutes de mars 1832, à Toronto, se présentèrent à ma mémoire; et il n'est pas étonnant qu'elles se soient renouvelées en mars 1849.

Pourquoi donc Papineau, après s'être uni aux ennemis de toute réforme, avoir obtenu plusieurs milliers de piastres pour sa famille à même le revenu public, et, en vue de l'aimable général, persiste-t-il à renier son rôle dans l'insurrection, et dans un effort pour rejeter le blâme sur les épaules des Drs. R. et W. Nelson, de M. Ovide Peirault, Cardinal, Duquette, MacKenzie, Louint et autres, quand un homme de quelque honneur rougirait de désavouer sa propre conduite dans une telle cause? C'est parce qu'il est étourdi des reproches de ses compagnons sur sa fuite de St. Denis l'AVANT QUE LE PREMIER COUP FUT TIRÉ.

(CONDUITE DE D. B. VIGER—CENSURE PUBLIQUE.)

Quand je fus à Montréal, j'allai voir M. D. B. Viger, à son splendide manoir, rue Notre-Dame, no. 7, et je prêtai l'oreille attentivement à une explication personnelle de sa conduite pour avoir abandonné ses anciens amis, explication qu'une longue connaissance et d'autres circonstances me donnaient droit de demander. En juillet 1825, il était président de l'association de la réforme à Montréal, avec Jacob DeWitt et Joseph Roy, pour vice-présidents, M. Porteur Motin et le Dr. O'Callaghan, secrétaires, M. Hume et Roebuck, agents en Grande-Bretagne. M. O'Connell, ditto en Irlande, Eneane Parent, (clerc au conseil exécutif actuel) ditto à Québec, et W. L. MacKenzie, ditto à Toronto. Comment le programme de cette société et les mesures du gouvernement de M. Viger, Draper, Papineau, Prince, McNab & Co, ont-ils pu coïncider, c'est ce que je n'ai pas appris. Cet ancien et habile chef des libéraux, qui, comme monsieur Debarzsch, se mit à l'abri de l'orage, possédait encore toutes ses facultés, bien que son extérieur porte les marques d'un extrême vieil âge. Bien qu'il habite et rusé, Canadien-français et intimement lié au comté de Richelieu, son apostasie a tellement dégoûté les habitants qu'après son retour de l'exil, le Dr. Wolfred Nelson contesta le comté à M. Viger; et celui-ci resta dans une immense minorité. A St. Denis où reposent les cendres des ancêtres de M. Viger, Nelson, quoique de pur sang anglais, obtint 227 votes, tandis que l'apostat Viger n'en reçut que 14. Si l'éducation était plus répandue, il n'y a pas une demi-douzaine de familles féodales qui pourraient encore s'unir et gouverner la Bas-Canada, ni comme prétendus-loyalistes, ni sous le masque démocratique. Quand Papineau, vexé par les mordantes allusions de Nelson sur sa conduite, qualifia ce dernier de "détourneur" Nelson le défia de le rencontrer devant le peuple de Richelieu, mais il n'osa pas accepter.

Un jour, dans la chambre d'assemblée, M. Viger se vanta de n'avoir jamais fait un acte que le gouvernement put mettre en question, mais qu'il était aussi blanc que la neige.

"Oui," répondit Nelson, "il fut justifié qu'on aller, et qu'on se retirer, mais j'affirme que la culpabilité des événements de 1837, si culpabilité il y a, doit tomber sur ses épaules. Si la conscience parlait, elle dirait beaucoup. Quand je j'étais sur mon grabat de paille, attendant d'heure en heure ma sortie de ce monde, je pouvais dormir profondément. Quand nous vîmes que la constitution ne pouvait pas nous protéger, nous sentimes que nous devions nous protéger nous-mêmes. Je ne sens point de culpabilité, je sais que je n'étais qu'un humble partisan de M. Viger, et que c'est par son avis que le pays a été conduit dans cette position."

REVUE DE LA CONDUITE DE PAPINEAU.

Quand Papineau refusa de rencontrer le Dr. Nelson devant les Canadiens français de Richelieu, ce dernier lui répondit en français dans les journaux de Montréal:

"J'ai invariablement assumé toute la responsabilité de mes actes; vous, au contraire, vous cherchez partout afin de trouver à qui faire porter la responsabilité de vos démarches. Les morts mêmes n'en sont pas exempts. Pourquoi insulter, comme vous le faites, à la mémoire du malheureux "Girod," notre ancien ami, que vous êtes allé trouver de nuit pour l'envoyer prendre le commandement à St. Eustache? Est-ce que la fin tragique de cet infortuné n'aurait pas dû vous sceller la bouche pour toujours? Suivant vous, le Dr. Côté, quelques autres et moi, avons le plus parlé de balles et de fusils; mais dans ma propre maison, n'avez-vous pas pris des moyens pour obtenir ces objets, si indispensables à la guerre? N'oubliez pas la mission dont vous avez chargé mon digne ami, M. David Bourdages. Vous décrivez l'usage des armes; vous ne voulez point de violence; mais vous avez donc oublié les ordres que vous donnez à mon estimable ami, M. Geo. Cartier! Vous affirmez que vous ne désirez d'autres fait de violence envers l'Angleterre "quo de s'abstenir d'acheter ses effets et marchandises."

disés. Mais, Mémoire perruise, auriez-vous donc publié l'acte d'indépendance que vous avez rédigé chez moi, et au bas de laquelle, vous le prennez, avez apposé votre signature, qui fut suivie de six autres au nombre desquelles se trouvait la mienne; mais non pas comme vous, pour la renier ensuite? Vous dites, que si un homme "risque ses biens et sa vie avec connaissance de cause et avec conviction, il est responsable et doit inspirer de la confiance à ses concitoyens. Voilà précisément ce que vous n'avez pas fait. Vous avez transporté vos biens à vos proches, afin de les mettre en sûreté, et la veille des troubles que vous avez suscités; vous avez mis votre vie hors de danger par la fuite et la désertion de la cause populaire. Est-ce que le sang ne vous glace pas dans les veines pour ne m'avoir pas conseillé à moi et aux autres victimes, de faire à votre exemple, une cession de vos biens, pour les mettre à l'épreuve de la confiscation? Vous dites que vous n'avez jamais voulu la violence, rappelez vous l'occasion où plusieurs estimables citoyens vous conjurèrent d'empêcher la procession des "fils de la liberté." Vous méprisâtes ce conseil prudent en présence de la détermination courageuse et héroïque de votre fils Amédée! qui s'écria, avec la décision d'un véritable fils de Mars: "Mon Papa, en avant, en avant!" C'est ce même fils qui a depuis prêté serment d'allégeance à une autre puissance, et qui a reçu pour récompense de votre ami M. Daly et du défunt ministère, une place permanente sous le gouvernement que vous cherchez à renverser aujourd'hui."

LA LOYAUTÉ DE PAPINEAU ET SA RÉCOMPENSE.

Papineau s'est appaisé un peu depuis 1839. En France (distance à l'abri du danger) il parla hautement de nouvelle "résistance;" mais en Canada, en 1845, il glorifia sir Robert Peel, et méprisa, comme moi, les américains à cause de "leurs banqueroutes, publiques et privées, et leur esprit de parti aveugle et acrimonieux." Paris et Saratoga étaient assez bien, selon lui, mais Montréal, les vieilles scènes, et l'abondance du fourrage toty, étaient bien mieux. L'Union des Canadas, il fut professeur de la détestation, mais l'Union des Papineau, des McNab, des Prince et des Viger, a assuré à sa famille, depuis mai 1844 \$80,000. Disons, 20,000 à Amédée, \$18,500 à Louis Joseph, \$16,000 à Denis Benjamin, \$16,000 à Viger, et le reste parmi les Bruneau et les autres Papineau.

Ceux qui comme moi, n'ont jamais prêté serment d'allégeance à la Reine Victoria n'ont pas droit de dire que ces "dividendes" tombent entre les mains d'un ennemi, car M. Papineau, en janvier 1849, prit et accepta volontairement l'obligation suivante, de concert avec ses amis sir Allan McNab, Colonel Prince, etc., etc.

"Je, Louis Joseph Papineau, promets sincèrement et jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté, la Reine Victoria, comme légitime Souveraine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et de cette province du Canada, dépendant du Royaume-Uni et lui appartenant; et que je la défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations et attentats perfides quelconques qui pourront être tramés contre sa personne, sa couronne, sa dignité; et que je ferai tout en mon pouvoir pour découvrir et faire connaître à Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, toutes trahisons et conspirations et attentats perfides que je saurai avoir été tramés contre elle ou aucun d'eux; et tout ceci je le jure sans aucun équivoque, subterfuge mental ou restriction secrète, et renonçant à tous pardons et dispenses d'aucunes personnes ou personnes quelconques à ce contraire. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Misericorde.

La nouvelle loi de Judicature doit prendre effet le 24 de Décembre. Il paraît que les commissions des juges ne peuvent émaner de ce jour là, et attendu la distance de notre ville au siège du gouvernement, l'administration de la justice au district de Québec sera virtuellement suspendue l'espace de dix jours, temps nécessaire pour transmettre à Québec la commission des officiers des cours. Cette omission ou lacune dans la loi pourrait causer de graves et irréparables inconvénients.

Le Herald publie un rapport du Bureau de Commerce de Montréal, au sujet de l'acte de la navigation, et conclut à ce que Son Excellence le Gouverneur-en-Chef soit prié sans délai, de réunir les chambres à une époque aussi prochaine que possible, afin qu'il soit adopté des mesures nécessaires à la protection de notre commerce de cabotage.

Le Globe de Toronto confirme l'appointement de M. S. McDonald comme solliciteur général du Haut-Canada, et la résignation de l'honorable E. Caron, comme conseiller exécutif.

Il se forme en Angleterre des associations de personnes influentes et notables, dont le but est d'assurer et de modifier la connexion des colonies anglaises à la mère

patrie; d'obtenir le commerce libre avec les colonies; de les reconnaître et les traiter comme partie intégrante de l'Empire Britannique; de se procurer et répandre les informations authentiques ayant rapport aux intérêts et à l'industrie des colonies. Les colons de l'Amérique du Nord sont appelés à considérer que nos pêcheries, nos ports, nos forêts, nos mines, et le commerce de l'Ouest qui ne fait que prendre quelque développement, obtiendront un plus haut degré de prospérité sous la protection et l'autorité de l'Empire Britannique; plus de réformes et de concessions, avantageuses, que d'aucun parti qui demande l'annexion, où la cessation de la protection de ce qui est tout puissant par les riches, ses les moyens et la force.

C'est demain soir que doit avoir lieu à la salle de l'Institut, la lecture de J. P. O. Chauveau, etc. Cette soirée promet être une des plus intéressantes que nous ayons eu jusqu'ici tant par l'intérêt du sujet lui-même que par les talents de l'orateur.

SWITSE.—A chaque nouvelle qui nous vient d'Europe, nous voyons que la liberté en Suisse étend de plus en plus ses racines et nous présumons que bientôt ce pays en sentira toutes les douceurs. Dernièrement le conseil de Fribourg enjoignit aux libres habitants de Bruyères qui avaient ouvert une liste de souscription en faveur de leur curé, de s'en abstenir et le curé fut éloigné. Non content de cela, le grand conseil a ordonné pour Noël la fermeture du Séminaire bientôt, sans doute l'on ordonnera la fermeture générale des Eglises. O liberté! Que ne suspendis-tu pour un moment le cours de tes bienfaits!

Nous sommes heureux d'apprendre que plusieurs de nos marchands les plus influents ont pris la décision de fermer leurs magasins à 7 heures, afin sans doute de donner à leurs Commis les moyens de mettre à profit les longues soirées d'hiver, en les consacrant à s'instruire. Nous ne pouvons que féliciter ceux de nos concitoyens qui ont eu une idée aussi louable et nous espérons que cette exemple sera suivie par tous leurs confrères: nous nous flatons aussi que les commis profiteront de l'avantage qui leur est donné de s'instruire et se conduiront de manière à ne pas faire regretter à leurs patrons la faveur que ceux-ci leur accordent.

Nous donnons ci-après la convention que ces messieurs ont signée avec leur noms.

"Nous, soussignés, convenons à fermer nos magasins, tous les soirs à 7 heures, à commencer du 27 courant à aller jusqu'au 1er avril 1850."

Thos. Casey, H. Benjamin,  
Glover et Fry, Ls. Bloudeau,  
L. & C. Tété, Dorion et Garneau,  
Cathron & Simon, Arthur & cie,  
Félix Boisvert, F. Chrétien.

ACCIDENT DÉPLORABLE.—Nous regrettons d'apprendre que Dimanche dernier dans la paroisse de Lorette, un homme du nom de Jean Robitaille, a été tué par la chute d'un arbre.

Il existe à Londres une association protestante dont le but est de provoquer la séparation de l'Eglise de l'Etat; elle s'intitule *British anti-State-Church Association*. Le 25 octobre, elle a tenu son premier meeting de cette saison dans Finsbury-Chapel. Plusieurs ministres anglais y assistaient, sous la présidence du Rév. John Bunnett. Après avoir entendu quelques orateurs, l'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes: "Ce meeting considère avec la plus grande satisfaction le progrès évident que fait dans l'esprit public la conviction qu'il est impolitique et impie de confier les intérêts de la religion à des gouvernements séculiers... Il exprime spécialement le vœu que de grands efforts soient provoqués pour obtenir l'abolition de l'Eglise établie en Irlande, institution justement considérée comme la plus intolique et la plus corruptrice de la Grande-Bretagne."

Voilà, au moins, des protestants qui s'honorent par l'esprit de justice et de tolérance.

DRAME DE BOSTON.—Nos lecteurs se rappellent que nous avons parlé d'un moure commis à Boston sur la personne du Dr. Parkman et quel'on avait arrêté un Mr. Webster sous soupçon. La cour a ordonné un enquête et la plupart des chefs d'accusation se sont trouvés détruits en les approfondissant. L'opinion publique a détourné ses soupçons de Mr Webster et les fait retomber sur un nommé Lithfield, son accusateur.

UNE MINE DE CUIVRE a été récemment découverte à Sainte-Marie (Nouvelle-Beauce), seigneurie de M. Perrault, à dix lieues environ au sud de Québec, et un peu moins d'une lieue à l'est de la rivière Chaudière. Des veines métalliques, variant d'un à quatre pieds de largeur, ont été suivies et examinées dans une étendue de mille-pieds de longueur. Il a été aussi

trouvé du plomb argentifère, ce qui fait présumer qu'il doit y avoir dans les environs une veine d'argent. On sait qu'il avait déjà été trouvé de l'or non loin de là sur la seigneurie de M. De Léry. Can.

Affaire Manning.

Nous avons parlé dans un de nos derniers numéros de l'exécution des époux Manning, nous ne donnions alors aucuns détails sur cette affaire; maintenant que ces détails sont devenus plus clairs nous nous empressons d'en faire part à nos lecteurs. Manning a fait de lui-même l'aveu complet de son crime; et cette confession a été transmise aux journaux, conformément à son intention; mais sa longueur les a empêchés de la reproduire en entière. Cependant ce qu'ils en rapportent suffit pour dissiper tous les doutes que l'on aurait concevoir sur la culpabilité de Manning. Il paraît que c'est elle qui la première avait conçu l'idée d'assassiner O'Connor, pour s'emparer de son argent; mais il paraît que celui-ci le défendait assez bien; car au mois de juillet dernier, ils n'avaient pu obtenir de lui que des promesses. Maria Manning était à son dire très irritée et souvent elle lui avait proposé d'assassiner P. O'Connor. Au reste voici quelques extraits du récit fait par Manning:

"Lorsque vers le 20 juillet, on m'offrit chez M. Glover papeterie, une place de commis voyageur aux appointements de 2 liv. st. (50 fr.) par semaine avec une remise sur les ventes que je pourrais faire, je lui dis alors: "Ne songez plus, une fois pour toutes, à aucun mauvais dessein contre O'Connor, car voilà une excellente place ou je pourrais faire des économies. Vous vous êtes à répentir-elle, vous n'économiserez jamais dans cette place ce que vous pourriez gagner à tuer cet O'Connor." Et elle se prit de plus belle à dire que je ferais bien mieux de lui laisser suivre son idée, se venger de ce vieil avaré. Je persistai cependant à aller voir M. Glover; ce que voyant, elle mit sous clef mon habit et mon chapeau pour m'empêcher de sortir. "Maintenant, ajouta-t-elle, je vais préparer sa tombe." Elle sortit et acheta une bêche, et des le lendemain elle commença à creuser la fosse dans la cuisine, travail qu'elle occupa pendant quinze jours ou trois semaines. O'Connor descendit tous ou quatre fois dans la cuisine après que le travail fut achevé, mais avant que les traces fussent enlevées, et à diverses reprises il demanda ce qu'on faisait dans cette partie de la maison. Elle lui répondit chaque fois que c'était une conduite d'eau qui avait besoin de réparation. Il descendait à la cuisine pour se laver les mains avant de dîner ou de prendre le thé avec nous.

"Un jour, c'était le 26 ou le 27 juillet, elle voulut commettre le crime; mais je m'y pris de façon à l'empêcher, ce qui fut cause qu'elle passa une partie de la soirée à me couvrir d'injures. Environ quinze jours après, le mercredi 8 d'août, ma femme lui écrivit de venir dîner avec nous. Il n'arriva que vers les six heures, en compagnie d'un jeune homme nommé Walsh; il était complètement ivre. Ma femme le fit asseoir sur le canapé, lui fit respirer un flacon d'eau de Cologne, le soigna enfin jusqu'à son départ. La présence de Walsh l'avait encore empêché de commettre le crime. Nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde en apparence. Le lendemain, jeudi 9 août, à neuf heures du matin, elle écrivit à O'Connor, un billet qu'elle porta elle-même à la poste pour plus de sûreté, et qui était ainsi conçu: "Cher O'Connor, je serai heureuse de vous avoir aujourd'hui à dîner avec nous, à cinq heures et demie. J'espère que vous allez tout-à-fait bien."

"Votre dévouée, MARIA MANNING."

"Il vint en effet à cinq heures dix minutes. La table était mise pour cinq couverts (elle dit à O'Connor qu'elle avait invité M. Massey et sa sœur, une jeune personne qui avait attiré l'attention du vieux garçon) les cloches étaient sur les plats, mais il n'y avait rien dedans. En entrant, il demanda où étaient les Massey. Ma femme répondit qu'ils étaient en haut et s'habillèrent pour dîner. Elle invita O'Connor à descendre dans la cuisine pour se laver les mains; il refusa. Patrick, reprit-elle, miss Massey est une jeune personne très-minutieuse sur l'article de la propreté; descendez, et lavez-vous les mains."

"Je l'entendis descendre; j'étais alors dans ma chambre à coucher. Une minute après, j'entendis la détonation d'un pistolet. Je me précipitai; elle remonta. "Grâce à Dieu, dit-elle, j'en ai fini avec lui; nous sommes dans de trop bons termes pour qu'on me soupçonne jamais de l'avoir tué." A quoi je répondis: "Eh bien! moi, je vous assure que vous serez pendue!"

"Alors ce ne sera pas vous, dit-elle, mais moi qui serai la victime. D'ailleurs je n'ai pas plus de regret d'avoir tiré sur lui que sur une bête." Elle redescendit, et m'emmena avec elle; dans la cuisine, je trouvai O'Connor sur la dalle même qui recouvrait la tombe qu'elle lui avait creusée. Il riait, et comme je ne l'ai jamais aimé, je le frappai sur la tête avec la pince de fer qui avait servi à soulever la dalle. Elle prit les clefs dans les poches de la victime, et six-minutes après, le crime elle mettait son chapeau et son manteau et se rendait à la demeure d'O'Connor, où il eut ses entrées libres. Pour moi, lui dis-je, il m'est impossible de résister, j'ai

lai dans le jardin où je fumai une pipe; accoudé sur le mur d'appui, et causant avec le propriétaire de la maison voisine. A huit heures moins vingt minutes, Maria était de retour dans un état d'excitation imaginative.

Enfin, dit-elle, je les tiens, j'ai les actions de chemins de fer, les billets de banque, les bons de l'Échiquier, etc. Elle se mit ensuite à table, mangea du pain et du fromage, but un peu d'ale, puis vers neuf heures redescendit dans la cuisine armée d'une paire de ciseaux. Elle enleva les habits de la victime, qu'elle fit brûler dans un grand feu; puis, avec des ciseaux dont elle avait eu soin de se procurer, nous nous mîmes tous deux à lier les jambes et les bras du cadavre, que nous descendîmes dans la fosse au milieu d'un lit de chaux vive, qu'on arrosa de quelques bouteilles de vitriol. Il était plus de minuit quand cette épouvantable opération fut terminée, encore fallait-il la compléter le lendemain matin, pour faire disparaître les dernières traces du crime."

Le manuscrit raconte ensuite le partage des valeurs entre les deux coupables, leur séparation, leur procès, etc. etc. Il est de plus illustré de quelques dessins tracés par Manning et destinés à faire comprendre toutes les circonstances de l'assassinat. Il aura peut-être un succès de librairie!

DESTITUTIONS

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Toronto, 5 Dec. 1849.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de retrancher les Messieurs ci-dessous mentionnés de la Commission de la Paix, pour le District de Montréal, savoir:

- Jacob DeWitt, de Montréal; Benjamin Ho mes, ditto; Michael McCulloch, ditto; Thon. Robert Jones, Wm. McGinnis, de St. Athanase; John Molson, de Montréal; Benjamin Hart, ditto; Wm. Dabie Lindsay, de St. Jean; Peter Dunn, de Montréal; Jean Buneau, ditto; Benjamin Brewster, ditto; John Mathewson, ditto; John Gordon MacKenzie, ditto; Harland LeMeusurier Routh, ditto; James Henry Lambé, ditto; Charles Geldes, ditto; et Jacob H. DeWitt, de Chateauguay, Eers.

Il a aussi plu à Son Excellence de révoquer la nomination de John Molson et Harland LeMeusurier Routh, Eers., comme *Gardiens de la Maison de la Trinité de Montréal*; et de plus révoquer la nomination de John Gordon MacKenzie, Eers., comme *Commissaire nommé sous l'acte 10 et 11 Geo. IV chap. 29 pour l'amélioration et l'agrandissement du Hâre de Montréal*.

La Gazette du Canada du 5 décembre, annonce les destitutions de John Rose et Francis Johnson, Eers., comme avocats de la reine.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous avons à nous plaindre d'un grand nombre de nos abonnés des villes et des campagnes, qui négligent de payer leur abonnement à notre journal. C'est une assez singulière manière d'encourager les gens. Depuis un mois, pas une seule lettre d'argent nous est parvenue de la campagne. Il nous semble pourtant que les propriétaires de journaux gagnent bien leur argent et que le moins qu'on devrait faire pour favoriser les progrès du journalisme canadien, serait de payer ces comptes d'abonnements. Nous prions donc ceux qui nous doivent l'année 1849 de vouloir bien payer au plutôt, soit à nos agents ou par lettre. Ils voudront bien se rappeler que pour publier des journaux, comme pour faire la guerre, il faut de l'argent.

Nous prions aussi nos AGENTS, qui ont reçu des comptes en Septembre dernier de vouloir bien collecter ces sommes au plus vite et nous les expédier par la maille.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à M. Latane, comté de Rimouski, ou au soussigné à Québec.

E. LACROIX, rue, Saint-au-Matelot, Québec, 12 décembre 1849.

AVIS. Le soussigné désire faire connaître à ses pratiqués et au public en général qu'un premier janvier prochain, il transportera son établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à M. Latane, comté de Rimouski, ou au soussigné à Québec.

E. LACROIX, rue, Saint-au-Matelot, Québec, 12 décembre 1849.